



## Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

[mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr](mailto:mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr)

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2024

## Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et quatre et le 3 avril à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la maison des associations de Vareilles.

**Sont présents** : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Angélique SCHNEIDER, Michaël LAVENTUREUX.

**Absents représentés** : Marie José MASSON par Bernard ROMIEUX et Louis BOUCHENY par Francis HUVER

**Absents** : Henri TROESCH, Maryse BOURGEOIS, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT

12 conseillers présents, 2 conseillers représentés le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

**Secrétaire de séance** : Bernard ROMIEUX

### **Ordre du jour**

- \* Election du secrétaire de séance ;
- \* Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023 ;
- \* Heuses supplémentaires du personnel ;
- \* RIFSEEP filière sportive ;
- \* Prime exceptionnelle pouvoir d'achat ;
- \* Convention La poste ;
- \* Projet éducatif du Territoire ;
- \* Règlement intérieur des accueils de loisirs ;
- \* Grille tarifaire des accueils de loisirs ;
- \* Frais scolaires Theil 2022-2023 ;
- \* Frais scolaires du RPI de Theil 2023-2024 ;
- \* Participation des communes aux frais de cantine 2022-2023 Commune de Les Sièges ;
- \* Avance sur frais périscolaires 2023-2024 ;
- \* Petits déjeuners ;
- \* Conventions SDEY Extension rue des Grandes Hâtes et renforcement réseau ;
- \* Projet Yonne Equipement eau potable ZA la Grenouillère ;
- \* Tarif d'occupation du domaine public communal ;
- \* Fongibilité budget M57 ;
- \* Cadences d'amortissement ;
- \* Compte administratif et compte de gestion de la commune 2023 ;
- \* Vote des taxes ;
- \* Travaux plateforme incendie rue des grandes hâtes ;
- \* Bâche incendie ZA de la Grenouillère ;
- \* Rideaux Chigy et Theil ;
- \* Budget de la commune 2024 ;
- \* QUESTIONS DIVERSES :



- Fuel-Pellets ;
- Logement communal de Vareilles ;

Bernard ROMIEUX est élu secrétaire de séance

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 décembre 2023**

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2023.

### **HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL**

La délibération 2016-10 du 11 janvier 2016 étant jugée insuffisante par la Trésorerie pour payer les heures supplémentaires (> 35 heures par semaine) ; le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide d'instituer les IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires dans la limite de 25 heure mensuelle par agent pour toutes les catégories de personnel.

### **RIFSEEP FILIÈRE SPORTIVE ;**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide la mise en conformité de la délibération 2021-061 du 18 octobre 2021 qui a instauré le RIFSEEP pour intégrer un agent relevant de la filière sportive, dans les mêmes conditions que la délibération initiale.

### **PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 Euros entre 1/07/2022 et le 30/06/2023. Cette prime s'élèvera à 50% du montant maximum légal conformément au tableau ci-après :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période du 01.07.22 au 30.06.23</b>	<b>Montant maximum de la prime</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

### **CONVENTION LA POSTE**

La précédente convention ayant expiré depuis le 31 décembre 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide de demander à signer une nouvelle convention avec La Poste pour neuf ans de 2023 à 2031

### **PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE**

Pour le centre de loisirs il est nécessaire de renouveler la précédente convention (2020-2023) avec la CAF pour les quatre prochaines années : 2024-2027. Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide

- Le Plan Educatif de Territoire
- Le Plan Educatif Local



- Le règlement intérieur des accueils de loisirs
- Le règlement intérieur du Centre de loisirs
- La grille tarifaire des services aux familles
- 

### **FRAIS SCOLAIRES THEIL 2022-2023**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide le montant de 826,73 € par enfant et par an pour les enfants scolarisés à Theil et la répartition selon les communes comme suit :

	nombre	coût
Pont-sur-Vanne	6 enfants	4 960.41 €
Vallées de la Vanne	14 enfants	11 574.28 €
Vaumort	5 enfants	4 133.67 €
Noé	10 enfants	8 267.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 enfants</b>	<b>28 935.70 €</b>

### **FRAIS SCOLAIRES VAUMORT 2022-2023**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide le montant de 715,30 € par enfant et par an pour les enfants scolarisés à Vaumort soit pour Les Vallées-de-la-Vanne :

	Vaumort
Frais de scolarité	<b>715.30 €</b>
nombre d'enfants de la commune	<b>5 U</b>
	<b>3 576.50 €</b>

### **FRAIS SCOLAIRES DU RPI DE THEIL 2023-2024**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide la proposition faite par l'entente des quatre communes du RPI Noé-Pont/Vanne, Theil et Vaumort de fixer le montant des frais scolaires pour les trois écoles du RPI de Theil à 750€ par an pour les enfants inscrits au 31 décembre de l'année en cours. Ce montant est révisable éventuellement sur demande d'une commune en octobre de l'année en cours.

Les frais scolaires seront dorénavant facturables en janvier de l'année scolaire en cours.

### **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE CANTINE 2022-2023 COMMUNE DE LES SIEGES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide la participation de la commune des Sièges telle qu'elle a été présentée au conseil municipal du 5 décembre. (Voir compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre)

### **AVANCE SUR FRAIS PERISCOLAIRES à partir de l'année 2023-2024**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide la proposition faite par l'entente des quatre communes du RPI Noé-Pont/Vanne, Theil et Vaumort de modifier le règlement des frais périscolaires à la commune des Vallées-de-la-Vanne de la façon suivante :

- En janvier de chaque année facturation de 70% du montant de l'année précédente.
- En septembre de chaque année facturation du solde.

### **PETITS DEJEUNERS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide la proposition de renouvellement de la convention petits déjeuners pour l'année 2023-2024. Elle concerne :



- SIVOS Chenevières
- SIVOS de la Vanne
- RPI Noé, Pont, Theil, Vaumort

Soit 8 enfants en primaire et 4 enfants en maternelle. Le montant prévisionnel est de 1 123,20 €

### **CONVENTION SDEY RUE DES GRANDES HÂTES**

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés autorise monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEY pour le renforcement électrique rue des Grandes Hâtes pour un montant de 3 294,55 € (subvention SDEY déduite).

La modification de l'alimentation de l'éclairage public est aussi à effectuer, mais est de la compétence de la commune.

### **PROJET YONNE EQUIPEMENT EAU POTABLE ZA LA GRENOUILLERE**

La CCVPO n'ayant pas la compétence eau potable, la commune engagera les frais et se remboursera sur la taxe d'aménagement.

### **TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés fixe le tarif d'occupation du domaine communal à 300 € par an pour un commerçant intervenant deux fois par semaine à Theil sur le domaine public en utilisant l'électricité de la commune.

### **FONGIBILITE BUDGET M57**

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) à partir du budget 2024.

Le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance.

### **CADENCES D'AMORTISSEMENT**

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés fixe les durées d'amortissement de la façon suivante :

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée amortissement	projet
Compte 2051	Concessions et droits similaires	De 1 à 5 ans	<b>2 ans</b>
Compte 2088	Autres immobilisations incorporelles	De 1 à 5 ans	<b>2 ans</b>

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée amortissement	projet
Compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	De 1 à 20 ans	<b>3 ans</b>
Compte 2132	Immeubles de rapport	De 10 à 30 ans	<b>10 ans</b>
Compte 21571	Matériel roulant	De 1 à 10 ans	<b>3 ans</b>
Compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie	De 1 à 10 ans	<b>2 ans</b>
Compte 2158	matériel et outillages techniques	De 1 à 10 ans	<b>2 ans</b>
Compte 2182	Matériel de transport	De 1 à 10 ans	<b>5 ans</b>
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique	De 1 à 5 ans	<b>2 ans</b>
Compte 2184	Mobilier	De 1 à 10 ans	<b>2 ans</b>
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	De 1 à 15 ans	<b>2 ans</b>



## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2023

Le projet de compte administratif et le compte de gestion s'établit comme suit :

2023		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recette	1 156 553.32 €	279 083.86 €
Dépenses	1 220 243.27 €	191 299.10 €
Résultat	<b>-63 689.95 €</b>	<b>87 784.76 €</b>
Report	101 633.02 €	
solde	<b>37 943.07 €</b>	
	<b>125 727.83 €</b>	

### VOTE DES TAXES

Compte tenu des très grandes difficultés à équilibrer le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, décide une augmentation de 10% des taxes foncières bâties, des taxes foncières non bâties, des taxes d'habitation et de la CFE. Le tableau des revenus de l'impôt est le suivant :

	foncière bâtie	foncière non bâtie	taxe habitation	CFE	Total
base Vallées de la Vanne 2024	727 000 €	132 600 €	164 600 €	44 000 €	
Taux actuel	35.74%	29.80%	16.00%	16.64%	
	259 830.00 €	39 515.00 €	26 336.00 €	7 322.00 €	<b>333 003.00 €</b>
taux augmentation 10%	39.31%	32.78%	17.60%	18.30%	
	285 813.00 €	43 466.50 €	28 969.60 €	8 054.20 €	<b>366 303.30 €</b>

Par rapport aux communes de notre bassin de vie la commune se positionne comme suit (avant augmentation éventuelle des autres communes :

	foncière bâtie				
	commune	intercommunale	TEOM	Total	
Saint Denis les Sens	27.72%	6.19%	10.79%	<b>44.70%</b>	
Les Sièges	33.64%	2.11%	13.00%	<b>48.75%</b>	
Les Clérimois	35.56%	2.11%	13.00%	<b>50.67%</b>	
<b>Vallées-Vanne</b>	<b>35.74%</b>	<b>2.11%</b>	<b>13.00%</b>	<b>50.85%</b>	0.00%
Villiers-louis	34.15%	6.19%	10.79%	<b>51.13%</b>	
Dixmont	34.29%	6.19%	10.79%	<b>51.27%</b>	
La Postolle	36.83%	2.11%	13.00%	<b>51.94%</b>	
Courgenay	39.01%	2.11%	13.00%	<b>54.12%</b>	10.00%
Cerisiers	39.34%	2.11%	13.00%	<b>54.45%</b>	
Saint Maurice	39.44%	2.11%	13.00%	<b>54.55%</b>	
Voisines	37.93%	6.19%	10.79%	<b>54.91%</b>	
Noé	38.10%	6.19%	10.79%	<b>55.08%</b>	
Villeneuve l'Archeveque	40.02%	2.11%	13.00%	<b>55.13%</b>	
Arces-Dilo	40.38%	2.11%	13.00%	<b>55.49%</b>	
Malay le Grand	38.85%	6.19%	10.79%	<b>55.83%</b>	
Vaudeurs	41.32%	2.11%	13.00%	<b>56.43%</b>	
Vaumort	42.41%	2.11%	13.00%	<b>57.52%</b>	
Pont/Vanne	43.44%	2.11%	13.00%	<b>58.55%</b>	
Saint Clément	39.63%	6.19%	13.00%	<b>58.82%</b>	
Malay Le Petit	42.00%	6.19%	10.79%	<b>58.98%</b>	
Brienon	44.67%	5.80%	11.20%	<b>61.67%</b>	
Sens	46.00%	6.19%	10.79%	<b>62.98%</b>	

	foncière non bâtie			
	commune	intercommunalité	Total	
<b>Vallées-Vanne</b>	<b>29.80%</b>	<b>4.40%</b>	<b>34.20%</b>	0.00%
Les Sièges	32.23%	4.40%	36.63%	
Les Clérimois	32.24%	4.40%	36.64%	10.00%
Saint Denis les Sens	22.96%	15.42%	38.38%	
Villeneuve l'Archeveque	36.62%	4.40%	41.02%	
Saint Maurice	38.06%	4.40%	42.46%	
Cerisiers	39.55%	4.40%	43.95%	
Pont/Vanne	43.32%	4.40%	47.72%	
Courgenay	43.34%	4.40%	47.74%	
Voisines	32.61%	15.42%	48.03%	
Arces-Dilo	44.14%	4.40%	48.54%	
La Postolle	45.06%	4.40%	49.46%	
Villiers-louis	34.12%	15.42%	49.54%	
Vaumort	45.71%	4.40%	50.11%	
Saint Clément	37.31%	15.42%	52.73%	
Vaudeurs	48.53%	4.40%	52.93%	
Dixmont	40.39%	15.42%	55.81%	
Noé	44.12%	15.40%	59.52%	
Malay le Grand	48.31%	15.42%	63.73%	
Malay Le Petit	58.20%	15.40%	73.60%	
Brienon	56.44%	18.65%	75.09%	

### DEMANDE DE MAIRES ET ADJOINTS DE REDUIRE LEUR INDEMNITE

Compte tenu des difficultés de la commune quatre élus indemnisés au titre de leurs délégations demandent une réduction de 15% de leur indemnité jusqu'à la fin de l'année 2024 (économie de 8 200 € sur le budget de la commune)



### TRAVAUX PLATEFORME INCENDIE RUE DES GRANDES HATES

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés choisit la société FDTP pour effectuer les travaux :

	HT	TTC
<b>FDTP</b>	<b>37 374.50 €</b>	<b>44 849.40 €</b>
TPJB	41 740.00 €	50 088.00 €
B3T	45 810.00 €	54 972.00 €

Ceux-ci sont financés comme suit :

	HT	TVA	TTC
Montant des travaux	37 374.50 €	7 474.90 €	44 849.40 €
Subvention Conseil Départemental	10 356.47 €		-10 356.47 €
Subvention DETR	18 687.25 €		-18 687.25 €
FCTVA 16.404%			-7 357.10 €
<b>Reste à la charge de la commune</b>	<b>18.84%</b>		<b>8 448.58 €</b>

### BACHE INCENDIE ZA DE LA GRENOILLERE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés choisit la société FDTP pour effectuer les travaux :

	HT	TTC
<b>FDTP</b>	<b>60 200.60 €</b>	<b>72 240.72 €</b>
TPJB	62 595.00 €	75 114.00 €
B3T	66 440.00 €	79 728.00 €

Ceux-ci sont financés comme suit :

	HT	TVA	TTC
Montant des travaux	60 200.60 €	12 040.12 €	72 240.72 €
Subvention Conseil Départemental	16 511.75 €		-16 511.75 €
Subvention DETR	29 793.85 €		-29 793.85 €
FCTVA 16.404%			-11 850.37 €
<b>Reste</b>	<b>19.50%</b>		<b>14 084.76 €</b>
Commune	33.33%		4 694.92 €
CCVPO	33.33%		4 694.92 €
Ferme pédagogique	33.33%		4 694.92 €

### RIDEAUX DES ECOLES DE CHIGY ET THEIL

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés choisit la société BAUDRY dans la version de base (rideaux solaires) pour effectuer les travaux :

#### **Rideaux école de Theil**

	HT	TTC
<b>Baudry</b>	<b>6 930.18 €</b>	<b>8 316.22 €</b>
Baudry variante	5 039.58 €	6 047.50 €
Puynesge	non répondu	

#### **Rideaux école de Chigy**

	HT	TTC
<b>Baudry</b>	<b>14 523.02 €</b>	<b>17 427.62 €</b>
Baudry variante	10 554.36 €	12 665.23 €
Puynesge	non répondu	



## BUDGET DE LA COMMUNE 2024

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés vote le budget suivant :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Opérations réelles				
Chapitre	Article	Libellé	2023	2024
16		Emprunts et dettes assimilées	64 870.98	70 094.00
20		immobilisations incorporelles	2 231.28	2 300.00
21		Immobilisations corporelles	118 528.43	186 732.64
<b>TOTAL REEL DEPENSE INVESTISSEMENT</b>			<b>185 630.69</b>	<b>259 126.64</b>
Opérations d'ordre				
<b>TOTAL ORDRE DEPENSE INVESTISSEMENT</b>			<b>5 668.41</b>	<b>5 668.41</b>
<b>TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT</b>			<b>191 299.10</b>	<b>264 795.05</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>RECETTES</b>				
Opérations réelles				
Chapitre	Article	Libellé	2023	2024
24	24	Produits de cessions		
10		Dotations fonds et réserves	73 210.13	119 226.38
13		Subventions d'investissement	2 358.00	143 155.47
16		Emprunts et dettes assimilées	200 672.49	400.00
<b>TOTAL REEL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>276 240.62</b>	<b>262 781.85</b>
Opérations d'ordre				
<b>TOTAL ORDRE RECETTE INVESTISSEMENT</b>			<b>2 843.24</b>	<b>2 013.20</b>
<b>TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT</b>			<b>279 083.86</b>	<b>264 795.05</b>
<b>TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT</b>			<b>191 299.10</b>	<b>264 795.05</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>87 784.76</b>	<b>0.00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Opérations réelles				
Chapitre	Article	Libellé	dépenses	Budget
			2023	2024
11	60	Charges à caractère général	337 297.87	391 504.58
12		Charges de personnel et frais assimilés	575 836.87	603 000.00
14		Atténuation de produits	79 465.00	79 673.00
65		Autres charges de gestion courante	211 718.00	194 800.00
66		Charges financières	10 944.45	9 500.00
67		Charges exceptionnelles	2 137.84	0.00
			<b>1 217 400.03</b>	<b>1 278 477.58</b>
Opérations d'ordre				
<b>TOTAL ORDRE DEPENSE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 843.24</b>	<b>2 013.20</b>
<b>TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 220 243.27</b>	<b>1 280 490.78</b>



Chapitre	Article Libellé		Recettes	Budget
			2023	2024
13	64	Atténuations de charges	34 776.60	9 000.00
70	Produits des services, du domaine et vente		126 448.20	142 819.50
73	Impôts et taxes		57 633.58	57 633.58
731	Autres Impôts et taxes		335 747.00	366 503.30
74	Dotations, subventions particip.		549 565.82	683 143.10
75	Autres recettes de gestion courante		27 947.07	21 300.00
76	Produits financiers		91.30	91.30
77	Produits exceptionnels		18 675.34	0.00
<b>TOTAL REEL RECETTE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 150 884.91</b>	<b>1 280 490.78</b>
<b>Opérations d'ordre</b>				
<b>TOTAL ORDRE RECETTE FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 668.41</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 156 553.32</b>	<b>1 280 490.78</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 220 243.27</b>	<b>1 280 490.78</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>-63 689.95</b>	<b>0.00</b>

Emprunts de la commune :

	valeur	taux	rembt capital 2024	intérets 2024	terme	reste au 31/12/2023
CHIGY achat forge	40 000 €	2.40%	4 440.17 €	106.56 €	25/10/2024	4 440 €
Les vallées de la Vanne (ATR)	100 000 €	0.86%	10 126.63 €	320.29 €	25/12/2027	41 034 €
travaux voirie	120 000 €	1.09%	12 059.58 €	622.62 €	25/10/2028	61 632 €
microcreche	250 000 €	0.45%	24 830.13 €	792.79 €	25/01/2030	176 175 €
cantine + défense incendie	200 000 €	3.25%	17 637.57 €	5 868.59 €	01/02/2033	187 141 €
année 2024			69 094 €	7 711 €		470 423 €
en cours de dette						454 €/hab

en-cours de dette moyen pour une commune de 500 à 2 000 habitants: 640 €/hab

en-cours de dette moyen pour une commune de moins de 500 habitants: 533 €/hab

## QUESTIONS DIVERSES

### **Achats groupés fuel et pellets**

Ces achats sont pilotés par la commune de Courgenay. Il est nécessaire de s'inscrire, auprès du secrétariat de la mairie.

Nous regroupons les habitants des communes Les Vallées-de-la-Vanne et le bassin de vie (Noé, Vaumort, Pont/Vanne Villiers-Louis, Les Clérimois, Foissy, Les Sièges)

Pour la commande de fuel de mars : Nombre d'acheteurs : 26

Volume acheté : 30 600 litres pour un prix du litre qualité supérieure : 1,176 €/l

Pour la commande de pellets de mars : Nombre d'acheteurs : 22

Nombre palettes achetées : 33 pour un prix de la palette 100% résineux : 339 € + 45 € transport = 384 €

### **Location du logement au-dessus de la mairie de Varelles**

Le conseil municipal valide le choix des conseillers municipaux de Varelles de louer le logement au-dessus de la mairie après avoir exécuté les travaux nécessaires (suppression des volets, changement des radiateurs, sécurisation du bâtiment.)





### **Feu d'artifice de la Saint Jean à Theil**

Les conseillers municipaux unanimes reconnaissent la très grande qualité du feu d'artifice organisé lors de la fête de la Saint Jean à Theil. Celui-ci permet d'attirer de nombreux habitants de notre bassin de vie à cette manifestation et de faire connaître la commune.

Cependant compte tenu de notre budget très serré et des efforts demandés aux habitants dans l'augmentation des impôts locaux, il est décidé de supprimer le feu d'artifice cette année.

La séance est levée à 21 heures 45.